

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance extraordinaire du 29 avril 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 29 avril 2024 à 20 h 00, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : messieurs André Thibodeau et Julien Fournier ainsi que mesdames Marie V. Laporte, Catherine Belleau-Arsenault et Geneviève Bergeron tous conseillers et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Est absent monsieur Nicolas Paris-Lafrance conseiller au siège #6.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'avis de convocation ayant été signifié aux membres du conseil tel que requis à l'article 156 du code municipal du Québec et résolu de constater le quorum à 20 h 00 et de déclarer la séance extraordinaire ouverte.

04-24-063

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Julien Fournier
Appuyé par madame Marie V. Laporte

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Octroi contrat construction d'un hôtel de ville et d'une bibliothèque – Construction GNF
4. Avis de motion et dépôt projet de règlement numéro 372-2024 décrétant une dépense de 4 237 515 \$ et un emprunt de 988 000 \$ pour la construction d'un hôtel de ville et d'une bibliothèque
5. Période de questions

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

6. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**04-24-064 OCTROI CONTRAT CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DE VILLE ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE –
CONSTRUCTION GNF INC.**

ATTENDU QUE la municipalité a publié sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) un avis #2024-02 pour la construction d'un hôtel de ville et d'une bibliothèque;

ATTENDU QUE nous avons fait l'ouverture des soumissions le lundi 12 février et que nous avons reçu les 4 soumissions suivantes :

Entrepreneur	Montant avant taxes
Construction GNF inc.	3 101 027.57 \$
Abriart	3 398 999.78 \$
Pépin Fortin Construction	3 517 286.37 \$
SG Construction	3 529 000.00 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Construction GNF inc.;

ATTENDU QUE nous devons attendre la lettre de promesse dans le cadre de notre demande d'aide financière dans le volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales auprès du MAMH avant d'octroyer le contrat;

ATTENDU QUE nous avons reçu la lettre de promesse attendue datée du 23 avril 2024;

ATTENDU QUE le contrat à l'entrepreneur est conditionnel à l'approbation de notre règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Belleau-Arsenault, appuyé par madame Genevieve Bergeron et résolu d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Construction GNF inc. au montant de 3 101 027.57 \$, et ce, conditionnellement à la réception de l'approbation de notre règlement d'emprunt pour le projet de construction d'un hôtel de ville et de la bibliothèque par le MAMH.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-2024
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 237 515 \$ ET UN EMPRUNT DE 988 000 \$ POUR LA
CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DE VILLE ET D'UNE BIBLIOTHÈQUE**

Madame Geneviève Bergeron, conseillère, par la présente donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 372-2024 décrétant une dépense de 4 237 515 \$ et un emprunt de 988 000 \$ pour l'exécution de la construction d'un hôtel de ville et de la bibliothèque.

Madame Geneviève Bergeron, conseillère dépose séance tenante le projet du règlement numéro 372-2024 décrétant une dépense de 4 237 515\$ et un emprunt de 988 000 \$ pour exécuter la construction d'un hôtel de ville et de la bibliothèque.

PÉRIODE DE QUESTIONS

04-24-065 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Thibodeau, appuyé par madame Catherine Belleau-Arsenault de lever l'assemblée à 20 h 45.

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

(S) SIGNÉ

Christian Massé
Maire

(S) SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 7 mai 2024

